

## **Relevé de décisions de la Commission Paritaire Nationale**

**du mardi 19 Février 2013**

### Représentants Syndicaux

#### Présents

Mme Chantal Jouanneaux : CGT-FO  
Mme Jocelyne Sylva-Mendy : CFE – CGC  
M. Robert Balthazard : CFDT  
Mme Monique Jannot : SNPSA HLM  
M. Jean-Jacques Grandcoin : CGT  
M. Patrice Picaud CFE - CGC  
Miguel Becu : SNIGIC - UFT

#### Absents excusés

M. Bernard Blondel : CFTC  
M. Christian Laroche : CFTC  
Mme Patricia Campin : CGT-FO  
M. Guillaume Denetiere : SNIGIC-UFT  
M. Jean-Louis Dumas : CGT  
Mme Dominique Boillot : C F D T  
M. Jean-Yves Halgand : SNPSA HLM

### Collège Employeurs

M. Philippe de Nijs  
M. Didier Poussou  
M. Philippe Vareilles  
M. Nicolas Muller  
M. André Indigo  
M. Sébastien Colin

#### Absents excusés

Mme Elisabeth Estignar  
M. Jean-Pierre Dechassey  
M. Philippe Verniolle  
Mme Valérie Fournier  
M. Jean-Claude Quemin  
M. Marc Lelièvre

Secrétaire de la commission paritaire nationale : Mme Elisabeth Papp

### **Ouverture des travaux à 14h15 sous la présidence de Philippe de Nijs.**

D'un commun accord entre les représentants syndicaux et le collège employeurs, il a été décidé ce qui suit :

1/ Demande pour deux accords de la SA d'HLM de l'Oise :

Remboursement des frais médicaux, invalidité et incapacité décès : 2 titulaires sont contre et 3 titulaires expriment une abstention, vote pour du collège employeurs sur cet accord.

Un courrier sera envoyé à la SA d'HLM de l'Oise avec les observations suivantes :

- Les accords sont acceptés sous réserve de réactualiser le texte avec les articles du nouveau code du travail
- il doit être mentionné que les salariés seront informés chaque année du « Rapport prestations sur cotisations ».

2/ Révision de la convention collective : se fera par « étapes » et au moyen d'avenants.

3/ Point sur les emplois d'avenir, l'Union a signé un accord avec le gouvernement, il s'agit d'un engagement collectif, incitant les organismes adhérents à accueillir des jeunes en grande difficulté parmi leur personnel. L'objectif porte sur 2600 postes.

**Clôture de la séance à 16h10**